



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépendance

Question écrite n° 59521

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le dispositif de l'accueil temporaire pour les personnes âgées et handicapées. L'accueil temporaire d'une personne âgée ou handicapée, durant la journée, quelques jours ou une semaine de façon régulière ou pas, en centre ou à domicile, demeure une possibilité peu développée par rapport à d'autres pays. En dépit du congé pour les « aidants familiaux », des personnes qui s'occupent d'un parent âgé, malade ou dépendant, l'accueil temporaire reste très peu proposé aux proches. Il lui demande les mesures qu'elle envisage pour développer l'accueil temporaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59521

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9164

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)